



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

TÉLÉDOC 242

139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Hugo Le FLOC'H
Bureau 1BE

NOR : CPAB1803496C

N° DF-1BE-18-3687

DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES

DIRECTION IMMOBILIER DE L'ETAT

Affaire suivie par Anne-Sophie DEDEKEN
Bureau 1B

Paris, le - 9 FEV. 2018

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

*A l'attention de Mesdames et Messieurs les secrétaires
généraux, les responsables de la fonction financière
ministérielle, les directeurs des affaires financières et les
directeurs des affaires immobilières*

Objet : Organisation des conférences immobilières 2018

La politique immobilière de l'État (PIE) et de ses opérateurs, représentant plus de 10 Md€ de dépenses annuelles, constitue un levier important de transformation de l'action publique. Dans le cadre de la réforme de la PIE, des conférences immobilières ont été instituées en 2016, qui ont permis de réserver un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses déterminants.

En 2017, les conférences ont permis d'identifier les principaux projets immobiliers à venir de l'Etat et de ses opérateurs et d'initier une réflexion sur l'enjeu de l'entretien du parc immobilier. Enfin, elles ont permis de documenter une programmation budgétaire en matière immobilière, qui s'insère dans le cadre pluriannuel, approuvé par le Parlement lors du vote de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Les conférences immobilières 2018 reprendront cet apport, en se concentrant sur deux objectifs :

Diffusion générale

- le financement des principaux projets immobiliers des ministères, et la soutenabilité de leur programmation dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2018-2022. Les conférences permettront de faire le point sur l'avancement des SPSI et des principaux projets immobiliers en cours et sur les principaux projets labellisés en CNIP et proposés au financement, dans le cadre de la trajectoire budgétaire.
- l'analyse de la stratégie d'entretien du parc immobilier de l'Etat. Les conférences permettront de discuter du niveau cohérent des dépenses d'entretien, suffisamment en amont de la procédure budgétaire, et de proposer un temps d'échange entre les ministères et l'Etat propriétaire sur les besoins en terme d'outils de programmation, de suivi et d'amélioration de la performance de l'entretien du parc.

Les conférences immobilières 2018 seront organisées par la direction de l'immobilier de l'Etat et co-animées avec la direction du budget. Y seront conviés les secrétaires généraux des ministères, accompagnés de leurs directeurs des affaires financières, responsables de la fonction financière ministérielle et responsables de la fonction immobilière ministérielle, ainsi que les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. Ces conférences sont associées aux conférences techniques et en constituent un prolongement. Elles se tiendront du 15 février au 9 mars 2018.

Dans un objectif de simplification de la procédure pour les ministères, les livrables ont été allégés et personnalisés. Chaque ministère recevra par voie électronique :

- une annexe budgétaire sous la forme d'un fichier Excel composé de deux onglets :

- a. *onglet dépenses immobilières portées par les supports budgétaires ministériels.*

Il vise à obtenir une vision synthétique de la dépense immobilière portée par les programmes du budget général du / des périmètres ministériels concernés. Le travail demandé consistera à remplir les montants annuels selon le référentiel d'activités 2018 retenu par le ministère, puis à ventiler ces dépenses selon une typologie exposée dans la fiche explicative « annexe budgétaire ». Pour cette annexe, le périmètre retenu ne concerne pas les opérateurs de l'État. L'ensemble de la nomenclature programmes/briques/activités aura été pré-remplie pour chaque ministère.

- b. *onglet CAS Immobilier .*

Il vise à présenter les droits de tirage du ministère sur le CAS Immobilier, par rapport aux dépenses réalisées en 2017. Cet onglet aura été intégralement pré-rempli par la DIE. Vous disposez par ailleurs de la programmation complète du BOP ministériel sur l'outil OPB, partagé par la DIE et par votre ministère. Une extraction en vue de la conférence sera remise par la DIE à vos services.

- Un dossier de conférence, rappelant les projets immobiliers soumis à labellisation en CNIP et les principaux sujets déjà identifiés par les directions de l'immobilier de l'Etat et du budget. Ce dossier aura été pré-rempli de manière à proposer un ordre du jour. Il permettra ainsi aux ministères de préparer les échanges des conférences. Cet ordre du jour est indicatif et pourra être enrichi de tout élément que le ministère souhaitera porter à la connaissance de la DIE et de la DB, en complétant ce dossier de conférence.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires, ainsi que ceux de la direction de l'immobilier de l'État, en amont des conférences pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.


Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels et à la direction de l'immobilier de l'État deux jours francs avant la date de la conférence. Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité du respect des délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux.

Pour le Ministre et par **délégation**

La Directrice du Budget

Amélie VERDIER

La Directrice de l'immobilier de l'Etat


Nathalie MORIN